RAPPORT ANNUEL 2016

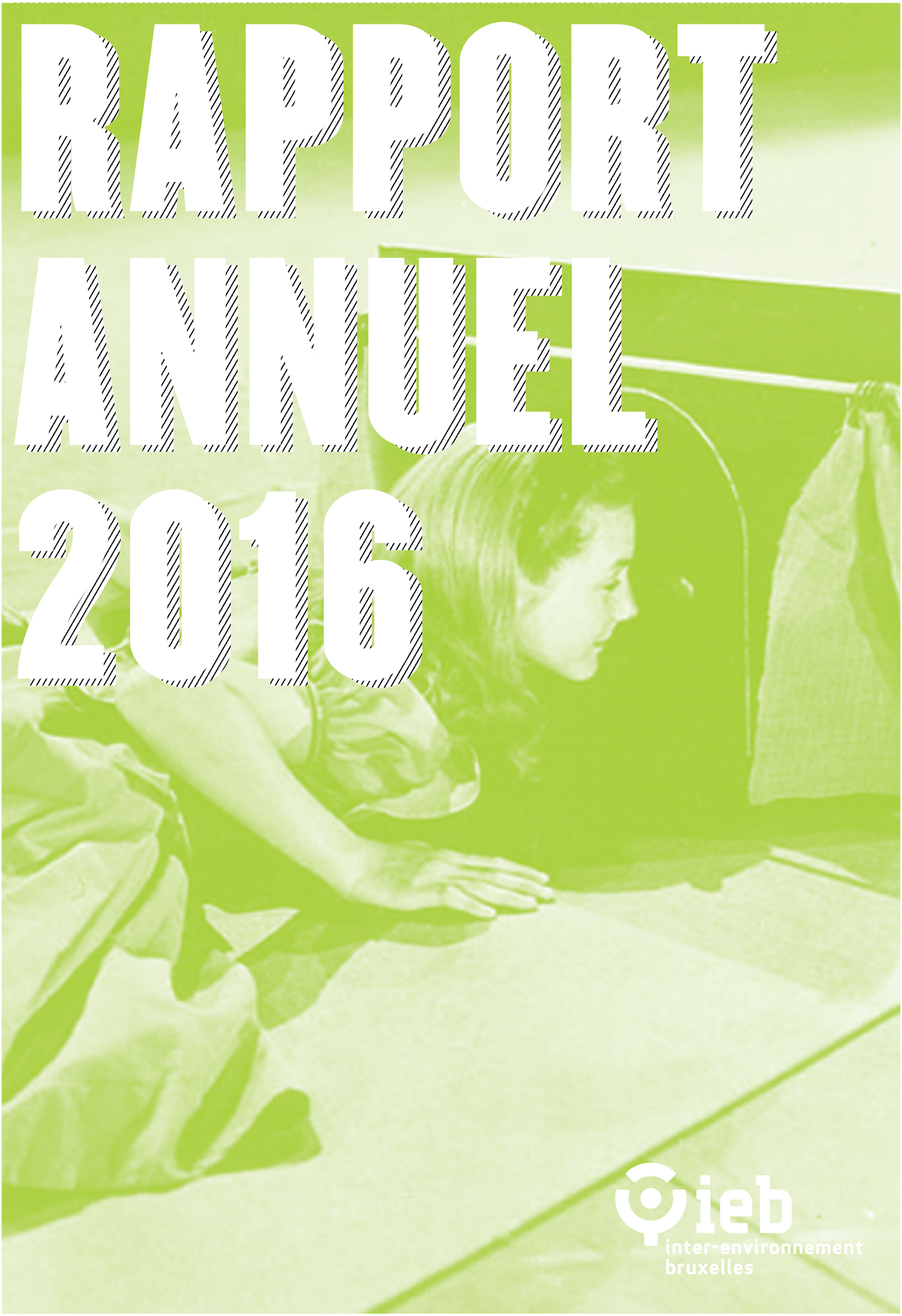

ieb
inter-environnement
bruxelles

INTRODUCTION
LE RETOUR EN FORCE DE LA BRUXELLISATION

Il y a plus de 40 ans, IEB était créée en réaction à une politique de la ville décrétée de manière opaque par un État Central qui favorisait les promoteurs immobiliers plutôt que les habitants et valorisait davantage les bureaux et les autoroutes urbaines (pour administrations et sociétés de services) que le logement et les équipements utiles aux habitants. Face à la mobilisation pour la défense du logement et le respect du patrimoine urbain, les autorités ont consenti à une démocratisation des mécanismes d'aménagement du territoire, via les procédures de publicité-concertation, et notamment les enquêtes publiques et les commissions de concertation. IEB s'était réjoui de cette évolution et n'a eu de cesse, tout au long de son existence, de participer aux procédures urbanistiques, de façon tantôt critique, tantôt constructive, tantôt les deux simultanément.

Aujourd'hui, la relative transparence des procédures d'aménagement du territoire est mise à mal par une combinaison de plusieurs réformes émanant du gouvernement bruxellois. En effet, des modifications interviennent tout à la fois dans les programmes politiques de la Région en matière d'aménagement du territoire, dans les services de l'administration régionale chargée de l'urbanisme, ainsi que dans les outils et dispositifs réglementaires. Et cette frénésie de réforme ne vise ni à encourager la participation citoyenne, ni à protéger les habitants et leur environnement, tant s'en faut.
Ces réformes concrétisent un aspect de l'accord de majorité 2014-2019, qui mentionne à la fois la méthode et les objectifs : « Le Gouvernement simplifiera les procédures urbanistiques, notamment pour permettre la réalisation des grands projets urbains publics et privés »[1]. L'ambition était affichée dès les premiers jours de la législature : assouplir les règles pour faciliter les grands développements immobiliers.

D'un point de vue législatif et réglementaire, les modifications sont multiples et les reculs sensibles :

- une nouvelle Ordonnance révolutionne l'ensemble de la matière de la Revitalisation Urbaine. Les Contrats de Quartiers Durables, dispositifs classiques dont l'élaboration est dotée de différents dispositifs participatifs, ont été complétés par des Contrats de Rénovation Urbaine qui n'étaient, dans leur première mouture, accompagnés d'aucun volet participatif. Par la suite, ce dispositif a été complété par une Assemblée Générale dont la composition et le nombre sont déterminés par Arrêté gouvernemental. En outre, l'Ordonnance délègue la presque totalité du contenu du dispositif de revitalisation au gouvernement, lequel se voit autorisé à déroger au peu de cadre qu'elle établit ;
- le Code bruxellois de l'Aménagement du Territoire est actuellement détricoté en vue de simplifier les procédures urbanistiques et d'amoindrir à la fois les normes et les protections en matières environnementales, patrimoniales et démocratiques ;
- une nouvelle mouture du Règlement Régional d'Urbanisme viendra bientôt supprimer un certain nombre de critères urbanistiques qui régulent les projets immobiliers afin, à nouveau, d'offrir plus de souplesse aux promoteurs et de permettre plus d'audace aux architectes.

Du point de vue de la gouvernance, on assiste à une double évolution : la perte d'autonomie des administrations compétentes et le renforcement

1. Accord de majorité gouvernementale, 20 juillet 2014, p. 32.

la concentration des pouvoirs dans les mains du gouvernement, et singulièrement dans les mains du Ministre-Président. En effet, le gouvernement bruxellois a purement et simplement décidé de démanteler des services de l'administration régionale en charge de l'urbanisme et d'en répartir les compétences au sein de trois Organismes d'Intérêt Public (OIP). Contrairement aux fonctionnaires, les travailleurs de ces OIP sont placés sous la tutelle directe du Ministre-Président et, si cette pression ne s'avérait pas suffisante, ce sont trois anciens membres du cabinets du Ministre-Président qui ont été nommés à la tête de ces OIP.

La logique qui sous-tend ces réformes nous inquiète fortement car nous y voyons une réminiscence de pratiques politiques du passé. Des pratiques politiques qui vont à l'encontre de la démocratie participative, à l'encontre des bonnes pratiques en matière d'urbanisme, à l'encontre du respect de l'environnement et du patrimoine. Ces mêmes pratiques politiques qui, il y a un peu plus de quarante ans, ont poussé les premiers membres d'IEB a lancer un appel intitulé « Principes pour l'aménagement démocratique de l'Agglomération bruxelloise »... Aujourd'hui comme hier, la bruxellisation est à nos portes : aujourd'hui comme hier, Bruxelles a besoin d'IEB. ▲

LES MISSIONS D'IEB

La raison d'être de notre fédération est... de fédérer. La mise en commun des réflexions et des points de vue des membres permet de dépasser les intérêts particuliers et de tendre vers l'intérêt général. Les synergies créées entre les collectifs d'habitants donnent naissance à une intelligence critique et collective, à l'échelle de la Région.

Dans ce cadre d'action, les missions principales sont vastes et les activités sont multiples. Nombreuses sont les possibilités de dérouler le fil de l'année écoulée et d'expliciter le sens de notre métier. Toutefois, quel que soit le thème traité ou l'action en cours, notre raison d'être reste l'éducation permanente : la volonté de participer à l'émancipation individuelle et collective des bruxellois dans le but de transformer la société. C'est pourquoi, par souci de clarté et de cohérence, nous avons pris le parti d'aborder toutes nos tâches (ou, en tous cas, un maximum de nos tâches) dans une logique globale fidèle à nos objectifs et nos ambitions en matière d'éducation permanente. Par conséquent, les 4 dossiers majeurs mis en évidence dans les pages qui suivent, répondent aux 4 axes de travail qui cadrent nos missions d'éducation permanente. Les actions effectuées au sein de la plateforme « Tout Publiek » illustrent les mobilisations d'IEB dans l'espace public ; le festival d'expressions populaires « Modèle Ta Cité » renforce notre défense du droit à la ville pour les populations les plus faibles ; le travail de vulgarisation autour de la réforme du Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire répond au souhait d'analyser les enjeux globaux de façon critique ; et les soirées participatives organisées conjointement avec Natagora s'inscrivent dans notre lutte historique pour l'amélioration de la qualité de la vie et de l'environnement.

1. LA MOBILISATION DANS L'ESPACE PUBLIC

IEB a pour particularité d'être ancré dans les quartiers par le biais de ses membres. L'approche locale est l'un des piliers fondateurs de notre association. Même si notre objectif en tant que fédération est d'amener les habitants de la ville à s'intéresser à ce qui se passe au-delà de leur environnement immédiat et à créer des connexions entre les dynamiques existantes, IEB fait remonter la diversité des voix des quartiers pour les positionner en contre-pouvoir sur les enjeux globaux de la ville.

Continuer à investir largement dans cette sphère locale selon la philosophie de l'éducation permanente nous parait essentiel pour faire face à une certaine démobilisation et au désintérêt croissant du citoyen pour les affaires publiques. Les actions menées dans ce cadre visent à aider les habitants à se mobiliser face aux enjeux locaux (suivi d'enquêtes publiques sur l'aménagement de voiries, de places publiques, d'espaces verts, de projets immobiliers, travail dans le cadre des contrats de quartier). Elles ont également pour but de soutenir l'implication des habitants dans des dynamiques collectives sur le plus long terme (création de comités de quartier, projets visant à créer du lien entre les habitants) et sur un mode plus prospectif (inventaire des besoins du quartier, élaboration en commun de projets, mise en œuvre de démarches citoyennes telles des potagers collectifs ou des ateliers vidéo...).

Comme chaque année, IEB a mené de nombreuses actions sur le terrain et il est difficile d'en faire la liste exhaustive. Le lecteur intéressé est invité à se reporter au site web d'IEB s'il veut approfondir cette question en consultant les rubriques « actions » et « présence IEB ».

Focus : Plateforme Tout Publiek

Le site de Tour et Taxis est un territoire hautement stratégique soumis à plusieurs projets de développement immobilier d'envergure. Depuis de longues années, IEB suit l'évolution du quartier, par le biais de ses membres et de ses travailleurs, dans une démarche collective et dans la philosophie de l'éducation permanente. En 2016, IEB a été très active sur ce terrain, notamment grâce à une plateforme nommée « Plateforme Tout Publiek ». Cette plateforme s'est constituée autour d'associations et d'habitants actifs dans les quartiers environnants pour servir d'outil de partage de l'information concernant Tour et Taxis et les initiatives de ses membres.

Les membres de la plateforme partent du principe que cette partie de la ville devrait être un levier pour répondre aux besoins criants des quartiers avoisinants et même au-delà. Hélas, ils ne peuvent que constater que le plan des autorités publiques se résume à permettre sans contre-partie de gros projets de spéculation immobilière qui auront des incidences lourdes sur les quartiers avoisinants ainsi que sur les habitants (ghetto de riches et gros problèmes de mobilité vu la densification prévue).

Afin de répondre aux questions que ce réaménagement pose, la plateforme s'est inscrite dans des dynamiques locales à partir des constats chiffrés des difficultés que traversent de nombreux habitants des quartiers avoisinants : chômage, accès au logement difficile, difficultés scolaires, solitude, problèmes de voisinage... Pour ce faire, la plateforme a organisé des rencontres et des balades ainsi qu'une interpellation du Collège communal de la Ville de Bruxelles au sujet du Plan Particulier d'Aménagement du Sol (PPAS) du site de Tour et Taxis. Cette séance a permis aux habitants de mesurer la relative méconnaissance que les élus communaux (y compris les membres du Collège) ont du dossier et de constater la nécessité de relancer un débat sur les enjeux de ce PPAS basé sur des données objectives et sur une bonne information des toutes les parties.

Au niveau régional, la plateforme « Tout Publiek » attend la décision du gouvernement concernant l'adoption du PPAS et porte un point d'attention particulier aux projets portés tant par la Région bruxelloise que par les investisseurs privés et continuera à exiger à ce que ces projets répondent avant tout aux nombreux besoins déjà existants dans les quartiers environnants.

IEB et ses partenaires ont par leur action fortement contribué à un travail d'éducation permanente partant des besoins des habitants dans la planification de la ville. ★

2. LE DROIT À LA VILLE

Pour IEB, la réappropriation de la ville par ses habitants passe par le renforcement d'un urbanisme démocratique, au bénéfice de la collectivité et non de quelques acteurs particuliers, si puissants soient-ils. Une des missions fondamentales que s'est donnée notre association est la défense des habitants les plus faibles pour leur permettre cette réappropriation de leur cadre de vie. La droit à la ville vise à rendre aux habitants « un pouvoir de façonnement fondamental et radical sur les processus d'urbanisation, c'est-à-dire sur les manières dont nos villes sont sans cesse transformées ». En ce sens, le droit à la ville déborde largement le droit à accéder à la ville dans sa réalité physique. Se réapproprier la ville (avoir « droit à la ville ») signifie autant l'accès à la centralité urbaine (pour ceux qui en ont été exclus) qu'une réappropriation, et même une conquête, des qualités et valeurs associées à l'émancipation.

Ainsi, « le droit à la ville se manifeste comme forme supérieure des droits : droit à la liberté, à l'individualisation dans la socialisation, à l'habitat et à l'habiter. Le droit à l'œuvre (à l'activité participante) et le droit à l'appropriation (bien distinct du droit à la propriété) s'impliquent dans le droit à la ville ».

Dans sa mise en pratique, IEB recourt notamment à différentes modalités de sensibilisations pour que les habitants concernés au premier chef par la transformation de leur lieu de vie se positionnent. En 2016, IEB a poursuivi cette dynamique auprès de différents groupes d'habitants à Haren, à Cureghem, au quartier Midi, à la Cité Modèle, au centre ville, dans le Vieux Molenbeek et dans le quartier Maritime.

Focus : Modèle ta Cité, un festival d'expression populaire – la Cité Modèle à Laeken

En 2011, Cité Culture, le Picol et IEB décident d'entamer une réflexion avec les habitants de la Cité Modèle à Laeken sur l'impact du projet NEO sur leur lieu de vie. En 2012, ils rentrent en contact avec Bruxelles Nous Appartient en vue de la réalisation d'un documentaire sonore avec les habitants de la Cité Modèle. Après une année de travail mené au sein de la Cité Modèle pour rencontrer des habitants et susciter leur expression au sujet de leur cadre de vie, le projet prend forme et Karim Akalay, ancien habitant de la Cité qu'il connaît comme sa poche, se place aux manettes du projet pour donner naissance au documentaire sonore « La théorie des blocs ».

L'enthousiasme suscité par le documentaire auprès d'acteurs clés de la Cité ainsi que d'un large panel, mixte et inter-générationnel, d'habitants les incitera à investir à plus long terme. C'est ainsi que Karim Akalay, le jeune réalisateur du documentaire et par ailleurs membre de l'association locale City-Zen (voir ci-dessous) soutenu par Cité Culture, Picol asbl, IEB et BNA (auxquels se sont ajoutés le Centre de Jeunes Averroès et la médiation sociale Bravvo), décidèrent de poursuivre la dynamique fédérative et d'œuvrer à une valorisation des talents internes à la Cité Modèle. Le projet du festival Modèle ta Cité a peu à peu pris forme.

L'objectif : mettre sur pied une journée permettant aux habitants de la Cité Modèle de s'exprimer sur leur lieu de vie pour aller à rebours des clichés ou de la vision du lieu comme un geste d'architecture utopique, l'exercice d'un droit à la ville à l'échelle de leur Cité pour éclairer la multitude de ses valeurs d'usage. Il est clair que dans une telle démarche, le processus d'organisation est tout aussi, si pas plus, important que le moment de l'événement. Pour mettre en avant la Cité comme lieu de vie et de brassage de diversités, il s'agissait :

- de créer des espaces d'expression pour les habitants et en croisant leurs perceptions (les besoins, les ressources, les perspectives pour le quartier...) ;
- de susciter des rencontres entre les jeunes et les moins jeunes, les différentes couches d'installation et les diverses cultures présentes dans la Cité ;
- d'identifier et valoriser les ressources culturelles, artistiques et savantes de la Cité Modèle (plateforme des expertises et des savoirs locaux) ;
- de consolider la collaboration entre les différentes associations de la Cité Modèle et d'espérer par la suite une autonomisation des habitants impliqués dans la dynamique.

Afin de préparer l'événement, trois soirées ont été organisées entre janvier et avril 2016, offrant à une trentaine d'habitants de la Cité d'âges et d'horizons divers un espace de débat et de réflexion à partir des réalités et préoccupations quotidiennes. Chacune de ces rencontres comprenait un repas, une animation « récolte de paroles » (autour des ressources et des besoins des habitants), et une animation artistique synthétisant et documentant la soirée via le dessin ou une fresque à réaliser en commun.

Pour tenir compte de la difficulté des prises de parole en public, nous avons créé un espace accueillant dans Cité Culture et mis en place un outil propice aux échanges et discussions.

Au fil des trois soirées, jeunes et vieux, femmes marocaines et vieux belges, travailleurs de la maison médicale et de Cité Culture ont appris à mieux se connaître, comprendre et combler les fossés d'incompréhension et permis de constituer les prémisses d'un groupe d'acteurs locaux menant une réflexion et posant un regard plus critique sur son environnement, dépassant certaines idées toutes faites. Il s'agissait aussi d'identifier ce sur quoi on a prise pour éviter les frustrations des ambitions irréalistes. Le tout a été croqué, dessiné, caricaturé par Emilio du Picol et Axel Claes de Plus Tôt Te Laat (PTTL), dont les œuvres ont été exposées sur la place Haute.

3. L'ANALYSE CRITIQUE DES ENJEUX GLOBAUX

La prise en considération des enjeux globaux ou supra-locaux est une étape indispensable à la compréhension des réalités locales et de quartier. L'influence des décisions politiques, économiques et sociales prises par les autorités publiques (régionales, nationales voire européennes) s'inscrit dans une continuité qui conditionne la vie quotidienne des habitants de Bruxelles. Il s'agit dès lors de rendre intelligible ces mécanismes exogènes et de faire comprendre comment et pourquoi ils pèsent sur les Bruxellois.

Il est dès lors fondamental d'associer un maximum d'habitants à cette réflexion. Pour, d'une part, tenter de mieux appréhender l'incidence des politiques publiques sur le quotidien à partir d'un recoupement des expériences et des vécus particuliers et, d'autre part, permettre une réappropriation des problématiques socio-environnementales par les habitants eux-mêmes en vue de leur dépassement.

Au travers de cette thématique, nous visons plus particulièrement la mise en débat d'enjeux globaux essentiels pour penser l'avenir de la ville : développement des transports publics, densification du territoire, dualisation socio-spatiale de la ville, planification et développement des fonctions urbaines (logement, bureau, activités productives, commerce, équipement...), aménagement des grandes friches urbaines, avenir institutionnel de Bruxelles, enjeux transfrontaliers...

Remarquons que tous ces enjeux sont fortement connectés les uns aux autres et que les réflexions menées ne pourront faire l'impasse d'une approche transversale incluant les dimensions sociales, environnementales, urbanistiques, économiques et culturelles.

Focus : La réforme du CoBAT

Le Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire (CoBAT) est la pierre angulaire des mécanismes et des normes urbanistiques au sein de la Région bruxelloise. C'est la base légale qui cadre l'action de la Région en matière d'aménagement du territoire et coordonne les différentes réglementations en matière d'urbanisme, de patrimoine et d'environnement, dont notamment la planification (plans de développement, plans d'affectation, expropriations...), les règlements d'urbanisme (régionaux et communaux), les permis/certificats d'urbanisme et de lotir (actes soumis à permis, instruction des demandes, autorités compétentes, délais, mesures particulières de publicité, recours administratifs...), la protection du patrimoine immobilier...

En entamant une réforme en profondeur de ce

Code, le gouvernement bruxellois s'attaquait à un enjeu global qui peut paraître abstrait ou éloigné des réalités sociales mais dont les répercussions se feront pourtant ressentir dans le quotidien des habitants. Il était tout naturel pour notre fédération de surveiller scrupuleusement le contenu de cette réforme, en tentant d'en diffuser le contenu et d'en vulgariser les implications.

Les deux objectifs déclarés du gouvernement sont posés dès l'entame de la législature : la simplification et la rationalisation. Et les bénéficiaires de ces objectifs sont identifiés précisément : les investisseurs immobiliers et leurs grands projets de promotion immobilière. Dans la logique du gouvernement, plusieurs facteurs rebutent les investisseurs et les professionnels de la promotion immobilière : les procédures d'octroi de permis seraient trop longues, le canevas normatif serait trop complexe, certaines obligations seraient trop contraignantes. Pour stimuler le développement de la Région de Bruxelles-Capitale, il conviendrait donc de desserrer le carcan normatif et d'accélérer les procédures administratives.

En vue d'accélérer, de simplifier et de rationaliser, la réforme du CoBAT contribue à :

- comprimer les délais de procédure partout où c'est possible ;
- assouplir les critères d'élaboration et le contenu de divers plans, et permettre des règlements zonés spécifiques ;
- multiplier les possibilités de dérogations aux normes urbanistiques et réglementaires ;
- affaiblir les normes sur les grands parkings et les grandes surfaces commerciales ;
- classifier les projets seulement en fonction de leur nature et de leur dimension, contrairement aux prescrits européens ;
- s'écarter des normes européennes en matière d'évaluation des incidences ;
- supprimer l'avis contraignant de la Commission des Monuments et Sites ;
- complexifier les procédures de classement à l'initiative de citoyens ;
- affaiblir le rôle de la société civile dans les processus de concertation.

Pris séparément, tous ces aspects constituent des dérives regrettables. Mais, dans leur ensemble, ils contreviennent indéniablement au principe du standstill, inscrit à l'article 23 de la Constitution belge. Ce principe interdit que des nouveaux dispositifs réglementaires réduisent sensiblement le niveau de protection de l'environnement existant en l'absence de justification liée à l'intérêt général. Or, le gouvernement n'avance aucun motif impérieux d'intérêt général mais uniquement la simplification et l'accélération des procédures.

Certes, la simplification et l'accélération seront sans doute réalisées. Mais, là où le gouvernement ne voit que des avantages, de nombreux observateurs – dont IEB – constatent un affaiblissement de la norme et une diminution des garanties de protection accordées à l'environnement et au patrimoine et également, par voie de conséquence, une diminution des garanties de protection accordées aux citoyens. Par ailleurs, la réforme diminue la qualité et l'ampleur du débat public en matière d'aménagement du territoire et nuit à la transparence des processus décisionnels en matière d'urbanisme. Autant d'avancées démocratiques et sociales obtenues de haute lutte par les associations citoyennes. Tous aux abris : c'est le retour en force de la bruxellisation !

Tout au long de la procédure législative et partout où c'était possible, IEB a analysé, communiqué, bataillé pour faire entendre la voix des habitants : au sein des Conseils d'avis, auprès des cabinets gouvernementaux et des parlementaires, dans la presse, dans la lettre d'information, dans les quartiers... L'adoption par le Parlement bruxellois ne devrait avoir lieu qu'à l'été 2017 : il est donc encore trop tôt pour mesurer les résultats des efforts déployés par IEB sur le contenu de la réforme. Espérons que, d'ores et déjà, des habitants aient été sensibilisés à l'impact d'un Code d'Aménagement du Territoire sur leur qualité de ville.

4. LUTTE POUR L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE ET DE L'ENVIRONNEMENT

La ville a de nombreux et indéniables avantages comme la proximité des services, la facilité des transports en commun, la multiplicité des activités économiques, l'émulation culturelle, le terreau social... En contrepartie, la ville impose également des inconvénients. Logiquement, la question des nuisances que peut apporter une vie urbaine fait partie des sujets de préoccupation et d'action d'IEB.

Les nuisances sonores, la pollution, le stress, le manque d'espace, font partie du quotidien d'une partie de plus en plus importante des Bruxel-

lois. Le coût de la vie et le coût de l'espace nécessaire pour s'extraire de la promiscuité urbaine incitent les classes moyennes à fuir la ville pour les banlieues. Cet exode amplifie un phénomène de dualisation sociale entre des populations précarisées, incapables de s'installer en périphérie et occupant des logements à la limite de l'insalubrité et les habitants des quartiers huppés bruxellois. Le retour espéré des classes moyennes en ville, accompagné d'une amélioration du cadre de vie, ne peut se faire au dépens des plus pauvres, obligés de s'entasser dans les derniers quartiers accessibles, voire de quitter la Région pour des villes de plus en plus lointaines.

Il en résulte un modèle non seulement anti-écologique mais aussi anti-social, dans la mesure où ce sont les Bruxellois les plus faibles qui souffrent le plus des nuisances environnementales. L'amélioration de la qualité de vie constitue donc naturellement un axe prioritaire de l'action d'IEB.

Les enjeux sont multiples et d'ordres divers :

- mode de vie (mode de consommation, gestion des déchets, mode de déplacement) ;
- égalité environnementale, que tous aient accès à des espaces sains ;
- qualité de l'environnement (espaces verts et espaces naturels, biodiversité en ville, qualité de l'eau, maillages bleu et vert, protection des intérieurs d'îlot, perméabilité du sol) ;
- santé publique (pollution de l'air, pollution sonore, rayonnement électromagnétique) ;
- énergie (performance énergétique des bâtiments, sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'énergie, énergies renouvelables) ;
- qualité de l'espace public (lutte contre la publicité et la pollution lumineuse, place des usagers « faibles », lutte contre l'envahissement automobile).

Focus : Soirée débat d'échange et de réflexion sur des questions environnementales, en collaboration avec Natagora

La nature en ville est aujourd'hui régulièrement impactée par la densification de la ville et subit par conséquent de nombreuses pertes. D'autres fonctions comme le logement (tantôt social tantôt privé) ou les activités commerciales se disputent les espaces non urbanisés et posent la question de l'équilibre entre préservation de l'environnement et autres besoins. De nombreuses associations, comités de quartier et habitants y sont confrontés directement et sont amenés à s'intéresser aux enjeux supra-locaux que pose la fragmentation des espaces pourvus d'un intérêt biologique.

On constate que la technicisation croissante de la gestion des zones de nature rend complexe la participation des habitants dans l'élaboration des projets et gêne leur capacité à s'exprimer sur les décisions prises en matière d'aménagement du territoire par le politique. En outre, la réglementation est peu accessible et difficile à saisir dans son ensemble. Par conséquent, il est apparu important pour IEB de mettre en place des espaces de discussion, d'échange, d'information et de réflexion afin de permettre aux uns et aux autres de profiter des connaissances et des moyens utilisés dans les luttes urbaines et environnementales actuelles à Bruxelles.

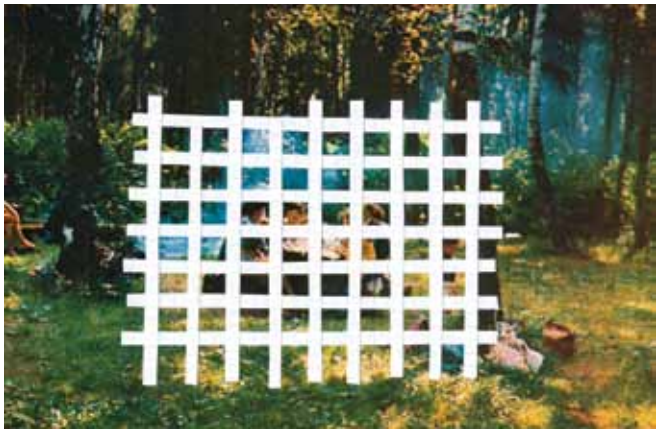

Dans cette perspective, une collaboration avec Natagora a débuté en 2016 autour d'un double objectif : d'une part, la nécessité d'informer et d'outiller nos membres respectifs sur la législation environnementale en constante évolution et, d'autre part, la volonté de créer un espace de discussion autour des sujets environnementaux portés par les mobilisations actuelles. C'est en ce sens que deux premières soirées ont été organisées en proposant aux participants, dans un premier temps, différents témoignages de personnes investies localement dans la défense de l'environnement et, dans un second temps, un outil en cours de création sur le cadre législatif encadrant la question traitée. Ces soirées ont bien sûr été conçues de façon à encourager les échanges de connaissances et de bonnes pratiques dans le but d'offrir aux participants des modes d'actions mobilisables par les uns et les autres.

La première soirée d'échange et de réflexion intitulée « L'arbre en ville : à couper ou à sauver ? » s'est déroulée en avril et a eu un franc succès. La proposition consistait à détailler les protections dont bénéficient les arbres à Bruxelles et à débattre de la nécessité d'abattre ou non les arbres en ville. Un représentant de la fondation CIVA a mis en

évidence les arbres pourvus d'un intérêt écologique et ceux n'en détenant pas ou peu. Différents riverains investis dans cette problématique ont ensuite partagé leur expérience en la matière.

En octobre, une seconde soirée, intitulée « Quelles protections pour les espaces verts et semi-naturels ? » a été organisée. Un espace vert de fait est-il un espace vert de droit ? De quelle protection bénéfice exactement une zone naturelle à Bruxelles ? Les espaces verts doivent-ils waêtre conçus dans des aménagement aux usages multi-fonctionnels ou faut-il préserver des zones semi-naturels en ville ? Ces questions ont été abordées grâce aux éclairages de représentants de la CEBE, du plateau Engeland et d'un membre de groupe de travail sur le canal de Natagora mais aussi grâce aux nombreux participants à la soirée qui mirent en lumière des moyens d'agir tant formels qu'informels.

Deux outils en construction répertoriant l'ensemble des protections réglementaires des arbres et des espaces verts et semi-naturels furent présentés, consultés et critiqués par les participants aux soirées afin d'en améliorer le contenu. Ces outils seront diffusés dans le courant de l'année 2017 dans le but de permettre au plus grand nombre un meilleur accès à la législation en vigueur.

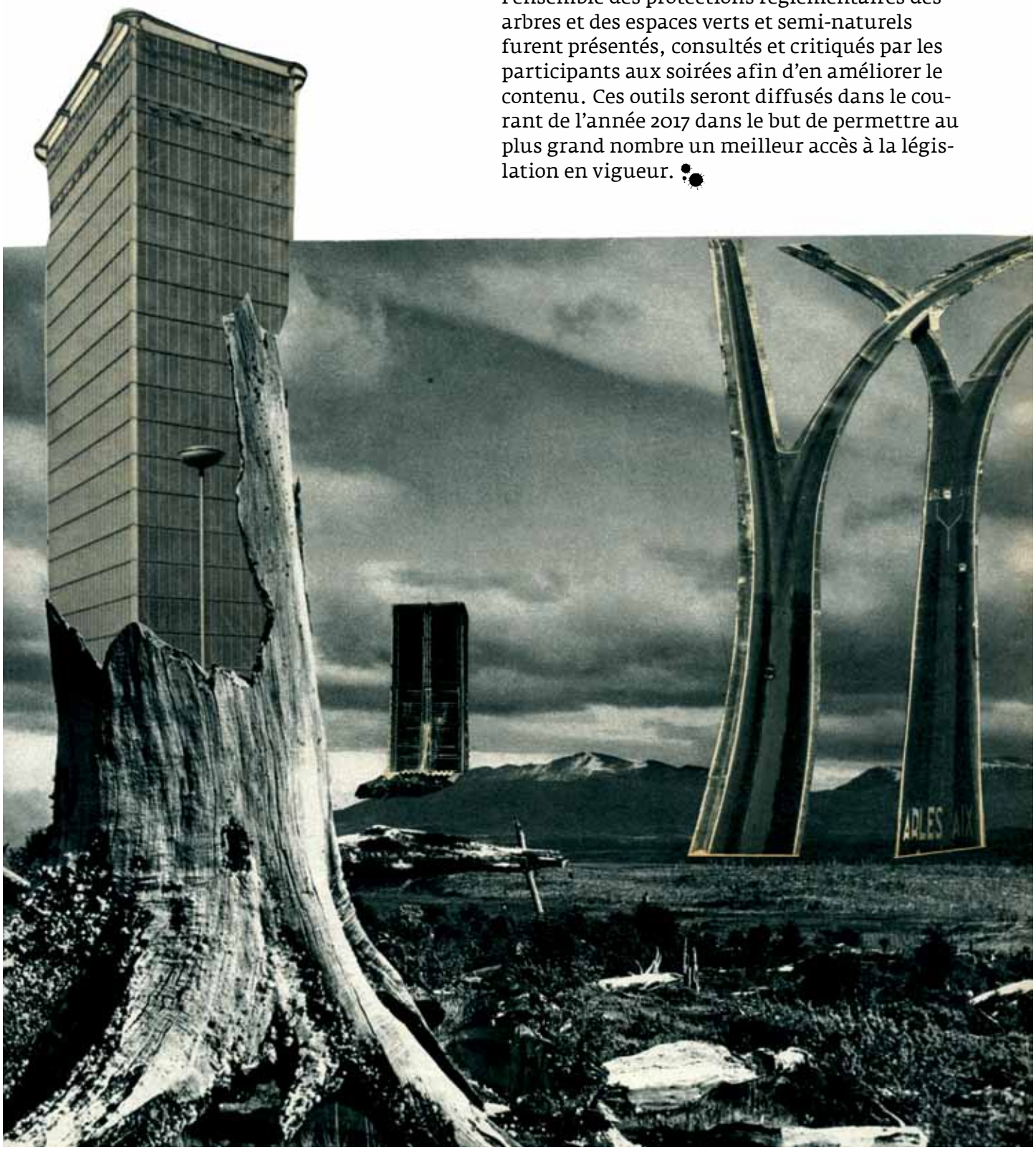

LES MÉTIERS DE BASE
FOCUS SUR NOTRE ACTION POUR LE DROIT AU LOGEMENT

La défense du logement face aux autres fonctions urbaines – en particulier la fonction administrative – ou face au développement de grands projets d'infrastructure, est à l'origine même de la création de notre fédération, en 1974. À l'époque, la vision fonctionnaliste de l'État Central mettait à mal le cadre de vie et l'habitat bruxellois. Cette préoccupation majeure est restée au centre de notre action, même s'il est clair que le contexte institutionnel et urbain d'aujourd'hui n'a plus grand chose à voir avec celui de l'époque. Malgré tout, à divers endroits de la ville, les projets d'infrastructure et la mono-fonctionnalité continuent de constituer une menace pour l'habitat, comme par exemple dans le quartier dit européen de la rue de la Loi.

Par ailleurs, suite au contexte persistant de crise du logement que nous connaissons depuis de nombreuses années, une attention plus particulière est portée à la situation des ménages et des habitants les plus démunis. Il s'agit de la tranche de la population qui souffre le plus du manque de logements décents, abordables et adaptés. Il s'agit parallèlement d'un public qui a souvent du mal à faire entendre sa voix et à défendre ses intérêts et droits. IEB a donc multiplié, depuis plusieurs années déjà, ses modes d'actions en la matière. À côté de notre approche historique du suivi des enquêtes publiques, en particulier celles touchant au logement et aux grands enjeux urbains, nous avons entamé un travail de terrain en lien avec les quartiers populaires et nous avons veillé à renforcer nos alliances avec les autres acteurs du Droit au logement.

LES ENQUÊTES PUBLIQUES ET LES GRANDS ENJEUX URBAINS

IEB suit avec beaucoup d'attention le développement ou le réaménagement d'un certain nombre de zones stratégiques ou de grandes friches urbaines dans lesquelles la question du logement est prégnante. Étant donné la relative rareté du foncier encore disponible à Bruxelles, il est important de réserver ces espaces aux besoins prioritaires de la population et en particulier à la production de logements publics accessibles aux ménages les plus démunis. C'est la raison pour laquelle nous intervenons régulièrement dans le cadre des procédures d'enquêtes publiques afin de demander que des quotas de production de logements publics – et surtout sociaux – soient inclus aux programmes de développement de ces terrains.

En 2016, cela a été plus particulièrement le cas dans les dossiers suivants :

- Site de Tour et Taxis : cette longue saga a connu une nouvelle étape importante avec la finalisation du PPAS qui doit déterminer le plan d'aménagement d'ensemble du site. IEB n'a eu de cesse de réclamer qu'un quota minimum de logements sociaux soit prévu dans les prescriptions et a également milité en faveur de ce principe au travers de son action avec la Plateforme « Tout Publiek ».
- Quartier Tivoli : il est acquis que parmi les 5 îlots de logements qui doivent sortir de terre, 30 % soient réservés au logement social, le reste étant du logement moyen destiné à la vente par CityDev. Reste bien entendu la question de l'intégration de ce nouvel ensemble à son environnement urbain en plein cœur des quartiers populaires qui bordent le canal.
- Plateau du Heysel : une modification partielle du PRAS portant sur le programme d'aménagement du plateau du Heysel est intervenue. Ici également, nous questionnons les besoins réels des habitants de notre ville et cherchons à obtenir des garanties que les logements qui seront produits répondent effectivement aux besoins et aux attentes des ménages bruxellois et en particulier des plus fragilisés d'entre-eux.
- Bassin de Biestebroeck : ce terrain bordant le canal et initialement destiné à accueillir des activités productives a été transformé en Zone d'Entreprise en Milieu

Urbain dans le cadre du PRAS démographique. Un PPAS est venu entériner son programme en 2016. Ici également, nous avons revendiqué qu'une part substantielle des logements produits soient destinés aux ménages bruxellois dont le revenu est trop faible pour trouver un logement décent sur le marché privé.

Nous nous sommes également attachés à suivre des dossiers portant sur la rénovation des ensembles de logements sociaux, tels que ceux de la Tour Brunfaut ou de la Cité Jardin de la Roue. En effet, le vide locatif dans le logement social a fortement augmenté ces dernières années pour dépasser les 3.000 unités. Une bonne compréhension des difficultés rencontrées et un suivi de certains de ces dossiers nous a paru plus qu'opportun.

UNE ALLIANCE RENFORCÉE AVEC LES ACTEURS DU DROIT AU LOGEMENT

Membre du RBDH

Depuis des années déjà, IEB est membre du Réseau Bruxellois pour le Droit à l'Habitat. Ceci permet une collaboration étroite sur un certain nombre d'enjeux ainsi qu'une mise en relation avec les autres membres de ce réseau. En 2016, nous avons – entre autres – travaillé sur la question de la production et de la rénovation des logements sociaux. L'objectif était de mieux comprendre les blocages qui sont à l'œuvre et de construire, partant de là, un argumentaire et une liste de revendications. Ce travail a par ailleurs contribué à la publication début 2017 d'une bande dessinée sarcastique réalisée par le RBDH : « Panique au logement social ».

Plateforme logement

IEB a été à l'initiative de la création, en 2014, de la « Plateforme logement » qui rassemble divers acteurs du secteur associatif et du monde syndical. Cette plateforme a pour but de construire une vision prospective des solutions à mettre en œuvre en matière de logement à Bruxelles et à porter cette vision au niveau politique.

En 2016, l'action de la plateforme s'est centrée sur la question de l'encadrement des loyers. Deux éléments ont contribué à rendre ce thème central dans nos actions. D'une part, la réforme fiscale entamée fin 2015 par le gouvernement et dont nous craignons l'impact négatif sur les loyers bruxellois : cette réforme a fait l'objet d'un recours de la part des acteurs associatifs de la plateforme. D'autre part, la régionalisation en cours de la loi sur les baux qui offre désormais la possibilité au gouvernement bruxellois de mieux prendre en compte les spécificités de notre Région et de prendre les mesures qui s'imposent afin de limiter la hausse continue des loyers et de combattre les loyers abusifs. Dans ce sens, la plateforme a multiplié les démarches afin de défendre la mise sur pied d'un système de commission paritaire locative ainsi que l'élaboration d'une grille de loyer permettant d'objectiver les abus.

Les Unions de locataires

Un enjeu fondamental de la crise du logement est la mise à disposition de logements abordables dans les quartiers populaires et la recherche de solutions pour les publics les plus fragilisés. IEB ne peut pas répéter assez que pour faire baisser les prix et répondre à la crise du logement, il est nécessaire de produire une forte offre de logement sociaux. C'est la raison pour laquelle IEB apporte son soutien dans la mise en place de programmes de production de logements accessibles par les Unions de locataires. C'est en particulier le cas dans le quartier Heyvaert, où l'Union des locataires d'Anderlecht-Cureghem a pu faire aboutir en 2017 un projet de rénovation d'un ensemble de logements à l'abandon depuis plusieurs années. IEB appuie également certaines de ces structures dans le cadre de projets d'occupations temporaires (Union des locataires des Marolles, Union des locataires du Quartier Nord).

UN TRAVAIL DE TERRAIN DANS LES QUARTIERS POPULAIRES

Sur le terrain, IEB marque son engagement dans la défense du droit des habitants, en particulier dans les quartiers populaires. L'accompagnement de ceux-ci dans la réflexion autour de la transformation de leur environnement et les discussions autour des enjeux liés à la rénovation urbaine, à la densification, aux espaces verts, à l'emploi, aux équipements... sont au centre de notre action. Un axe fondamental

de cette réflexion est l'impact qu'ont ces transformations sur le prix des loyers. Nous avons entrepris ce travail dans plusieurs zones situées dans et autour de l'axe historique du canal : les abattoirs, le quartier Heyvaert, le bas Molenbeek, la Gare de l'Ouest, la Porte de Ninove, le quartier Maritime...
Parallèlement, un travail a été effectué auprès de ménages qui se trouvent en situation de détresse vis-à-vis de leur logement. Une série de capsules vidéo ont été réalisées afin de montrer le vécu des personnes qui se retrouvent à devoir consacrer la quasi totalité de leurs faibles revenus pour se loger dans des logements mal adaptés et insalubres, faute d'autre choix. Le résultat de ce travail a été diffusé via notre site internet, mais a également été présenté directement, en présence des personnes concernées, à un certain nombre d'élus politiques. En faisant ainsi remonter la voix des mal logés, IEB espère éveiller les consciences et faire bouger les choses.

VAMPIRIMMO : UN DOSSIER DE « BRUXELLES EN MOUVEMENTS »

Un dossier de notre journal entièrement consacré au logement est paru en octobre 2016. Il présente un état des lieux de la question, pointe le déficit de logements abordables pour une part croissante de la population bruxelloise et analyse les modes de production des logements sur le marché privé. Ce numéro revient également sur la nécessité d'une meilleure maîtrise et surtout d'une meilleure utilisation des réserves foncières en faveur du logement social et, pour finir, il met en évidence la nécessité de mettre au point un système d'encadrement des loyers couplé à un système de commission paritaire locative afin d'arbitrer les conflits.

LA PRÉSENCE AU CONSEIL CONSULTATIF DU LOGEMENT

IEB siège au Conseil Consultatif du Logement où nous tentons de faire valoir notre analyse et de défendre les intérêts des ménages les moins bien lotis. En 2016, les sujets traités ont été fort nombreux et plusieurs enjeux majeurs ont fait l'objet d'avis intéressants : la réforme fiscale suite aux nouvelles compétences régionales en la matière ; la régionalisation du bail à loyer ; la réforme du financement des acteurs associatif du secteur (AIPL) ; la modification des règlements applicables aux opérateurs immobiliers publics ainsi que la révision des arrêtés locatifs ; différentes ordonnances en matière de revitalisation urbaine et de politique des grandes villes ; les dispositions en matière de lutte contre la pauvreté ; la réforme du Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire ; plusieurs disposition en matière d'aménagement du territoire portant sur des territoires spécifiques (Heysel, Biestebroeck, Tour et Taxis et Campus de la Plaine).

La conjonction de ces multiples modes d'action et de ces nombreux sujets témoigne de l'importance de la problématique du logement au sein des missions d'IEB. Le combat historique pour le Droit au logement est protéiforme mais incessant. ✲

LE JOURNAL BRUXELLES EN MOUVEMENTS

Bruxelles en mouvements est le journal bimestriel d'information et de réflexion d'Inter-Environnement Bruxelles. Sa ligne éditoriale vise à donner des outils d'analyse sur les enjeux de la transformation de la ville à l'usage de tous les acteurs urbains.

Les écrits trouvent leur ancrage dans les phénomènes sociaux et urbains. Cette approche se traduit par une diversification des thématiques traitées, certaines par voie d'interviews ou de brèves, d'autres analysées « en profondeur » via des dossiers. Par principe, une place importante est laissée à la parole des acteurs de terrain. Les dossiers thématiques consacrés à des problématiques assez vastes sont complétés par des rubriques analysant des sujets plus spécifiques. Des brèves d'ici et d'ailleurs renforcent la diversité des sujets traités.

La rédaction du journal est réalisée avec la collaboration de membres du CA et de l'équipe d'IEB. Le Comité de rédaction a également intégré des membres bénévoles venus soutenir l'équipe du secrétariat dans l'élaboration du programme rédactionnel et dans le suivi du travail de production du journal. Les textes et analyses publiés s'inscrivent toujours dans une dynamique collective se nourrissant tant de la réflexion académique que du terreau des luttes urbaines.

Le contenu du Bruxelles en mouvements est également accessible sur le site internet d'IEB. Le lecteur qui désire travailler avec nos textes peut les télécharger deux mois après leur publication.

LES SOMMAIRES 2016

N° 280 – Janvier-Février – Le transport de marchandises – D'abord il y eut la roue – À l'ombre du plan canal – Bruxelles port sud : Ne pas lever l'ancre ! – Heyvaert et le Ro-Ro : Les deux faces d'une seule et même pièce – Voltigeurs et coursiers – Décollage du fret aérien – Shift fiscal : Une réforme en faveur des Bruxellois ? – Haren, carrefour des luttes – Édito : La réforme du CoBAT déroule le tapis rouge aux promoteurs

N° 281 – Mars-Avril – Pour une poignée de données : Smart City – Smart ? Vous avez dit Smart ? – En cas de crise du logement, contactez votre administrateur système – De l'intérêt général de la 4G – La participation citoyenne est-elle soluble dans le numérique ? – A Bruxelles, ville intelligente rime surtout avec caméras intelligentes – Une ville « intelligente » pour une mobilité plus durable ? – La vague publique de l'Open Data – Un boulevard, deux trottoirs : trois raisons d'être sceptiques – Régularisation et autres corrections : Quand les politiques corrigent le tir… – Édito : La rénovation urbaine sans les habitants ?

N° 282 – Mai-Juin – -50 % : Les horreurs auxquelles nous avons échappé ! – Horreurs d'ici… et d'ailleurs – Édito : Vous avez dit « problème de communication » ?

N° 283 – Juillet-Août – Cultiver possibles – Réouverture des Halles de Schaerbeek : « Les gens plus forts que le lieu » – Déplier une proposition – Prises de contact – Mohamed Ouachen et la culture bruxelloise – En l'absence de lumière, il est possible de créer en soi les images les plus claires – Rencontre avec Hildegard De Vuyst, dramaturge, KVS – Rencontre avec Christine Kulakowski, directrice du CBAI – Rencontre avec le centre communautaire Vaartkapoen (VK) à Molenbeek – Où participer ? – Rencontre avec Nordine Saïdi, membre fondateur de Bruxelles Panthères – Édito : À quand les vacances ?

N° 284 – Septembre-Octobre – Vampirimmo : Comment produire des logements bon marché ? – Pour une maîtrise publique du foncier ! – Réguler le marché locatif privé – Témoignages – Avenue du Port, troisième round ! – Édito : Un régime présidentiel au profit de la spéculation immobilière ?

N° 285 – Novembre-Décembre – Investir dans les séniories, la poule aux oeufs « gris » – Les immeubles-tours : je déroge, tu déroges, il déroge… – Brèves d'ici et d'ailleurs – Du piétonnier au CETA : rideau sur le débat, haro sur le citoyen ! – Réaménagement de la porte de Ninove – Édito : Mauvais score démocratique

LA LETTRE D'INFO ET LE SITE INTERNET

Véritable vitrine de l'activité de notre association, la lettre d'information électronique est incontestablement l'aspect le plus connu d'IEB, grâce à sa diffusion hebdomadaire à plus de 20.000 exemplaires. Chaque semaine, nous y relatons un maximum de contenu : les prises de position de notre association, les actions en cours et à venir, les réactions aux enquêtes publiques, et – bien évidemment – l'agenda complet de nos comités membres et amis.

Le contenu de la lettre d'info est systématiquement versé sur le site internet. Celui-ci, très fourni, contient donc toute l'actualité, les archives et les analyses d'IEB.

Depuis novembre 2011, la lettre d'info et le site contiennent chacun un renvoi vers une rubrique intitulée « la revue du web ». Cette rubrique met en exergue un grand nombre d'articles de presse, belges et internationaux, qui concernent les problématiques socio-environnementales, au sens large, et que nous jugeons dignes d'intérêt.

LES RECOURS ADMINISTRATIFS ET JUDICIAIRES

LA TOUR VAN MAERLANT – UN PLAN D'AMÉNAGEMENT POUR RÉGULARISER UN PERMIS ILLÉGAL

Le 27 octobre 2011, un permis d'urbanisme était délivré par le Collège des Bourgmestre et Échevins de la Ville de Bruxelles pour construire un ensemble d'immeubles comprenant 272 logements, des équipements et des surfaces commerciales ainsi que 196 emplacements de parking sur l'îlot Van Maerlant, en bas de la rue Belliard, dans le quartier européen.

Le permis, qui autorise une tour de 24 étages, déroge fortement à la règle de hauteur des constructions du Règlement Régional d'Urbanisme (article 8 du titre I – hauteur des constructions, ci-après « RRU ») sans que les incidences de cette tour en matière de vents (effets venturi) et d'ombres projetées ne soient analysées et sans qu'une motivation adéquate n'accompagne le permis d'urbanisme. Par ailleurs, cette tour, aujourd'hui construite, défigure le paysage urbain du site classé du Parc Léopold où les gabarits vont du rez+1 jusqu'à rez+11, au maximum.

Un recours en annulation a été introduit devant le Conseil d'État par IEB ainsi que par le Groupe d'Animation du Quartier européen de la Ville de Bruxelles (GAQ). Le Conseil d'État a annulé le permis d'urbanisme en juin 2016 car la dérogation à la règle de hauteur des constructions du RRU n'a pas été correctement motivée ni appréhendée par la Région et car l'étude sur les courants d'air générés par la grande hauteur de la tour, déclarée pourtant nécessaire dans le rapport d'incidences, n'a pas été réalisée.

Entre-temps, et parce qu'un recours en annulation contre le permis d'urbanisme avait été introduit, le gouvernement a décidé de « régulariser » la tour en « l'intégrant » dans un un Plan Particulier d'Affectation du Sol (PPAS) sur mesure. Le PPAS, adopté en 2015 par la Ville de Bruxelles a été approuvé par la Région en février 2016. Force est de constater que ce plan d'affectation du sol est dévoyé de sa logique intrinsèque puisque, comme son nom l'indique et le prévoit la loi, un plan doit planifier le futur plutôt que régulariser les irrégularités du passé. La Ville de Bruxelles a délivré un nouveau permis d'urbanisme en février 2017 de sorte que la tour Van Maerlant dispose à nouveau d'un permis. Nous en contestons bien évidemment la régularité.

LA MÉGA-PRISON DE HAREN

Notre rapport d'activités 2015 précise les raisons du recours administratif introduit à l'encontre du permis d'environnement délivré par la Région pour la prison à Haren. Comme exposé, ce permis a été annulé par le Collège d'Environnement, lequel a lourdement critiqué l'étude d'incidences sur laquelle repose toute la procédure d'octroi des permis d'urbanisme et d'environnement. Cette décision a été attaquée devant le gouvernement par le promoteur Cafasso. Le gouvernement a mis à terre la décision du Collège d'Environnement et a délivré un nouveau permis d'environnement à la prison, passant outre les critiques du Collège d'Environnement, des habitants et des associations. Entre-temps, le permis d'urbanisme a été attaqué devant le Conseil d'État par les riverains. Le permis d'environnement délivré par le gouvernement risque fort de subir le même sort...

LA RUE DE LA LOI ET SES ABORDS – UN RRUZ ET UN PPAS POUR FAIRE EXPLOSER LES GABARITS

En avril 2014, les associations AQL, GAQ, IEB et Bral introduisaient un recours en annulation devant le Conseil d'État contre les arrêtés du 12 décembre 2013 approuvant le Règlement Régio-

ÇA ME PARAÎT L'ENDROIT IDÉAL POUR CREUSER UN TUNNEL...

nal d'Urbanisme Zoné[2] (RRUZ) et relatif à la mise en œuvre, par Plan Particulier d'Affectation du Sol[3] (PPAS), du projet de définition d'une forme urbaine pour la rue de la Loi et ses abords. Les raisons de ces recours ont été exposés en détail dans le rapport d'activité 2014.

Nous attendons toujours la décision du Conseil d'État dans le recours contre le RRUZ. Concernant le recours contre l'Arrêté de mise en œuvre du RRUZ par PPAS, il a été rejeté par le Conseil d'État qui a considéré que la décision du gouvernement n'est qu'un acte préparatoire qui ne produit pas d'effets juridiques à l'égard des requérants. En 2017 nous lisions dans le projet de Plan Régional de Développement Durable (PRDD) que le PPAS ne verrait jamais le jour dès lors qu'il sera remplacé par un Plan d'Aménagement Directeur (PAD). Le PAD, qui remplacera l'actuel Schéma Directeur, est un instrument qui n'existe en réalité pas encore : son existence est pour l'instant discutée au parlement bruxellois dans le cadre de la réforme du CoBAT qui lui est soumise.

2. **Arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à la mise en œuvre, par plan particulier d'affectation du sol, du projet de définition d'une forme urbaine pour la rue de la Loi et ses abords au sein du Quartier européen.**

3. **Arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuvant le règlement régional d'urbanisme zoné et la composition du dossier de demande de certificat et de permis d'urbanisme pour le périmètre de la rue de la Loi et ses abords.**

LA PIÉTONNISATION DES BOULEVARDS CENTRAUX

Le plan de mobilité du Pentagone

Le Plan de mobilité du Pentagone adopté par la Ville de Bruxelles le 1er décembre 2014 prévoit la piétonnisation des boulevards du centre (entre De Brouckère et la rue des Pierres) ainsi que 2.000 nouvelles places de parking à répartir sur 4 parkings souterrains à créer (place de l'Yser, Nouveau Marché aux Grains, Place du Jeux de Balle et place Rouppe). Il prévoit également une diminution de l'accessibilité en transports en commun du centre-ville puisque de nombreux terminus en seront éloignés et que plusieurs

sites propres pour bus seront supprimés.

La Platform Pentagone, bien que favorable au principe de piétonnier, s'est insurgée contre la manière dont ce plan a été imposé par la Ville de Bruxelles, sans enquête publique, sans évaluation des incidences, sans évaluation de l'offre et de la demande et sans étude des différents scenarii de mobilité qui doivent être pris en considération pour répondre aux besoin de mobilité locale. En outre, la Ville de Bruxelles n'a pas vérifié la compatibilité du Plan de mobilité du Pentagone avec le Plan régional de mobilité en vigueur (Plan Iris 2).

IEB, l'Arau, le Bral et plusieurs riverains ont introduit un recours contre le Plan de mobilité du Pentagone. Le Conseil d'État s'est prononcé sur ce recours en 2017. Il a considéré que la délibération du Conseil communal critiquée n'est qu'un accord de principe, dépourvu de toute force juridique et même de valeur indicative, de sorte qu'il ne s'agit pas d'un acte administratif pouvant faire l'objet d'une annulation. Il n'y a donc aucun Plan de mobilité qui encadre le réaménagement des boulevards centraux.

Les permis d'urbanisme pour l'aménagement du piétonnier

Les permis d'urbanisme délivrés en janvier 2016 pour l'aménagement du piétonnier visent à pérenniser et concrétiser le Plan de mobilité précédemment adopté en prévoyant différents réaménagements pour les espaces concernés. Si les demandes de permis d'urbanisme ont cette fois fait l'objet d'un rapport d'incidences environnementales, cette évaluation est tout à fait lacunaire puisque ce rapport ne prend en compte que la zone à réaménager alors que le réaménagement aura un impact sur l'ensemble du centre-ville, comme le reconnaît le rapport lui-même.

Suite à un avis négatif sur le permis remis par l'auditeur en juin 2016, la Région bruxelloise, la Ville et Beliris ont décidé de retirer les permis délivrés. De nouvelles demandes de permis pour l'aménagement de la zone piétonne ont été redéposées par Beliris en mars 2017.

Plutôt qu'un méga-piétonnier, dont les ambitions sont essentiellement touristiques, qui risque de mettre à mal les commerces de proximité et qui se cantonne à renvoyer toutes les nuisances liées au trafic dans les rues voisines, plus étroites et densément peuplées, la plateforme Pentagone préconise plusieurs petits piétonniers, au cœur des quartiers, pour une réelle amélioration de la qualité de vie de l'ensemble des habitants.

L'AUGMENTATION DU PRÉCOMPTE IMMOBILIER – QUID D'UNE RÉPERCUSSION SUR LE LOCATAIRE ?

En décembre 2015, le gouvernement bruxellois a fait voter en urgence le premier paquet de la réforme fiscale décidée à l'occasion de son dernier conclave budgétaire. Cette réforme, matérialisée dans l'Ordonnance du 18 décembre 2015, concerne notamment l'allègement de la fiscalité sur les personnes (suppression de la taxe régionale forfaitaire et suppression du pourcent additionnel « agglomération » à l'impôt sur les personnes physiques) grâce à un glissement de fiscalité vers l'immobilier. C'est ainsi qu'une augmentation du précompte immobilier de 12% en moyenne a été votée.

Une augmentation du précompte immobilier pour le propriétaire risque fort – dans les faits – d'être répercuté sur le locataire, ce qui pénaliserait gravement le locataire de logement à bas revenus. En effet, même si la loi sur le bail de résidence principale dispose que le précompte immobilier ne peut pas être mis à charge du locataire, le propriétaire fixe librement son loyer et peut l'augmenter à l'occasion d'un nouveau bail. Or, si une prime compensatoire à l'augmentation de précompte immobilier a été accordée aux propriétaires les plus fragilisés, cette prime n'est pas accordée aux locataires fragilisés.

Le Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitant (RBDH), la Fédération Bruxelloise des Unions des Locataires (FéBUL), les Équipes Populaires, le Syndicat des locataires des logements sociaux et IEB ont été en recours contre cette disposition discriminatoire qui aide les propriétaires fragilisés mais pas les locataires fragilisés.

La disposition attaquée a finalement été retirée en 2016 et fut remplacée par une prime au bénéficie de tous les propriétaires domiciliés à Bruxelles[4]. Cette nouvelle disposition qui étend le bénéfice de la prime compensatoire à l'ensemble des propriétaires occupant leur bien (au lieu de certaines catégories de propriétaires plus précarisés) ne résout évidemment pas la question des locataires, sur qui la hausse du précompte immobilier risque d'être reportée. ★

1. Accord de majorité gouvernementale, 20 juillet 2014, p. 32.

LES MODES DE FINANCEMENT ET LES COMPTES

LES MODES DE FINANCEMENT

Les subsides de la Région de Bruxelles-Capitale

En 2016, IEB a bénéficié de subsides régionaux pour les activités suivantes :

- missions de base en matière d'environnement (Ministre de l'environnement) ;
- missions de base en matière de mobilité (Ministre des travaux publics et de la mobilité) ;
- collecte et diffusion des enquêtes publiques (Ministre de l'aménagement du territoire).

Le montant total octroyé par la Région et ses administrations était de 220.234,00 €

Les subsides de la Fédération Wallonie-Bruxelles

En 2016, le subside attribué par la Fédération Wallonie-Bruxelles à IEB dans le cadre du décret de l'Éducation permanente (IEB est reconnu dans les axes 1 et 3.2.) était de 270.106,63 €, dont 39.060,60 € avaient été octroyés dans le cadre du Décret des accords Non Marchand.

Les subsides du pouvoir fédéral

IEB participe, comme chaque année, au travail commun des quatre fédérations environnemen-

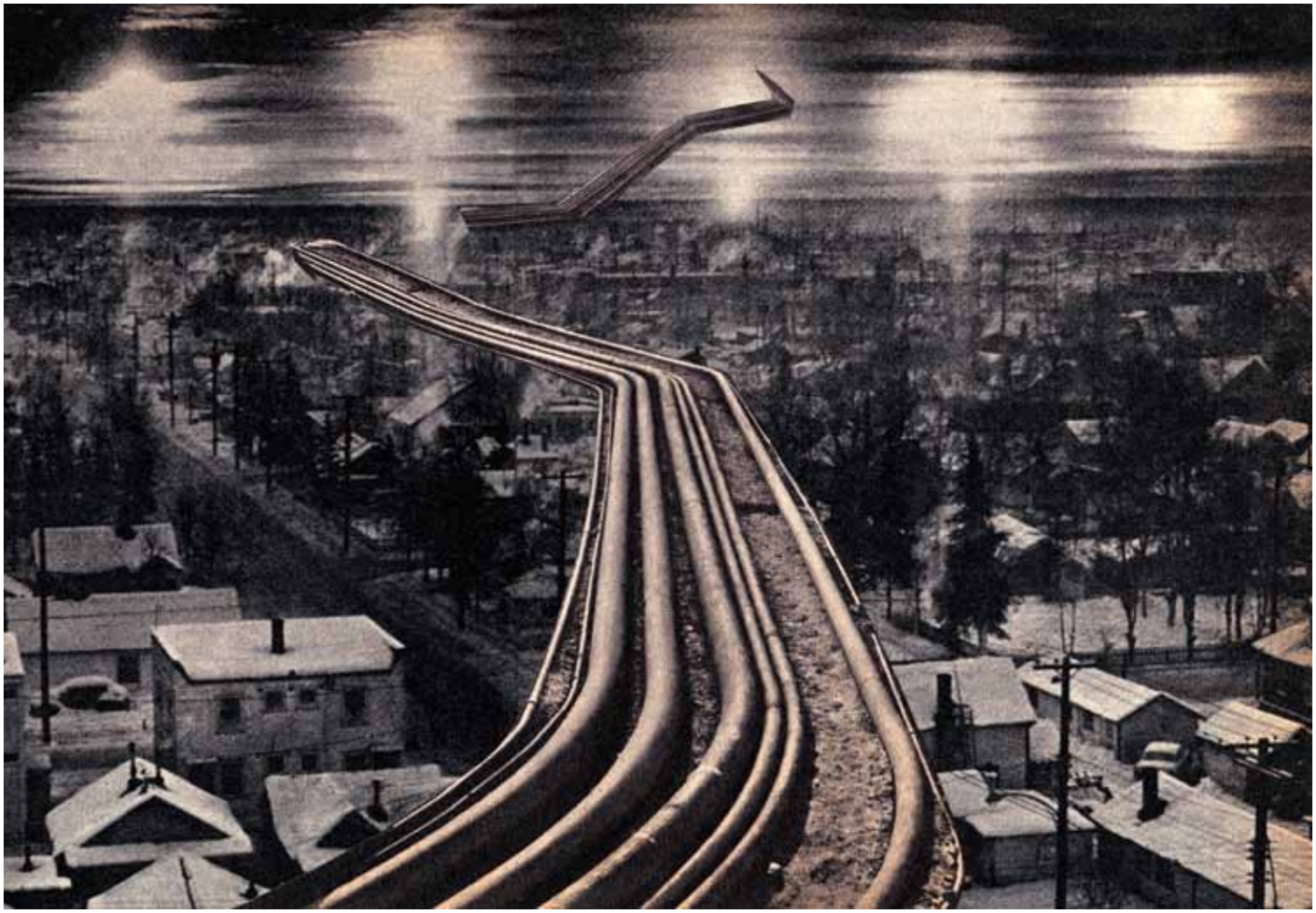

tales avec ses partenaires Inter-Environnement Wallonie, le Bral et le Bond Beter Leefmilieu. Cet apport bruxellois aux réflexions sur les dossiers fédéraux est symboliquement reconnu par le gouvernement fédéral à hauteur de 8.800,00 €.

Les projets ponctuels

En 2016, IEB a bénéficié de soutien financier dans le cadre de deux actions précises :

- Projet Abattoirs = 15.000,00 €
- Prestation de formation sur « L'aménagement du territoire et son application à Anderlecht » = 1.244,00 €

Les fonds propres

Des abonnements au journal, les cotisations de nos membres et divers dons constituent le solde de nos sources de financement. ●

LE COMPTE DE RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2016

VENTES ET PRESTATIONS	**+ 805.461,81 €**
Ministère Communauté française	270.106,63 €
Subventions Région bruxelloise	220.234,00 €
Subventions à l'emploi	266.019,95 €
Bruxelles en mouvements	13.497,40 €
Subvention fédérale	8.800,00 €
Dons	4.169,96 €
Cotisations	1.208,00 €
Autres	21.425,87 €
COUT DES VENTES ET PRESTATIONS	**- 804.420,98 €**
Rémunérations et charges sociales	699.953,62 €
Services et bien divers	101.214,01 €
Autres	3.253,35 €
BENEFICE D'EXPLOITATION	**+ 1.040,83 €**
Produits financiers	+ 18,99 €
Charges financières	- 1.025,71 €
BENEFICE COURANT	**+ 34,11 €**
Produits exceptionnels	+ 468,02 €
Charges exceptionnelles	- 1.000,00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	**- 497,87 €**

LES MEMBRES

1. LES ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES

DÉPLACEMENTS
- Collectif PlaceOvélo
- GRACQ asbl – Groupe de Recherche et d'Action des Cyclistes Quotidiens
- Gutib asbl – Groupement des utilisateurs des transports publics à Bruxelles
- Pro Velo asbl [1]

LOGEMENT – SOCIAL
- Habitat et Participation
- Pierre d'Angle asbl

NATURE – ENVIRONNEMENT
- APERE asbl / Association pour la Promotion des Énergies Renouvelables
- Apis Bruoc Sella [1]
- Bruxelles Air Libre asbl
- Bruxelles Nature asbl
- CEBE asbl / Commission de l'Environnement de Bruxelles et Environs
- CEBO asbl / Commission de l'Environnement de Bruxelles-Ouest
- EauWaterZone
- Escaut Sans Frontière / Coordination Senne
- Greenpeace Belgium asbl [1]
- grONDES
- La Fonderie asbl
- Le début des haricots asbl
- Natagora asbl
- PAN asbl / Pesticides Action Network
- Tournesol – Zonnebloem asbl
- WWF Belgium asbl

PATRIMOINE
- Archives d'Architecture Moderne asbl
- Cercle d'Histoire et d'Archéologie et de Folklore d'Uccle et Environs
- Bruxelles-Fabrique asbl
- Pétitions-Patrimoine asbl
- Quartier des Arts asbl

URBANISME – ARCHITECTURE
- ARAU asbl / Atelier de Recherche et d'Action Urbaines
- Centre de Rénovation Urbaine asbl

CULTURE URBAINE
- Plus Tôt Te Laat vzw

2. LES COMITÉS DE QUARTIER

ANDERLECHT
- Comité de quartier Vogelenzang Anderlecht
- Neerpede Vivra asbl

AUDERGHEM
- Comité des habitants de la Chasse Royale

BRUXELLES – NEDER-OVER-HEEMBEEK / HAREN
- Comité de quartier Pagodes-Beyseghem-Albert
- Comité de Haren asbl [1]

BRUXELLES – QUARTIERS LOUISE / SUD
- Comité Victoria-Roosevelt
- Les Amis du Bois de la Cambre asbl

BRUXELLES – QUARTIER NORD-EST
- Association du Quartier Léopold / AQL asbl
- Groupe d'Animation du Quartier Européen de la Ville de Bruxelles / GAQ asbl

BRUXELLES – LAEKEN
- Comité de quartier Marie-Christine/Reine/Stéphanie

BRUXELLES – PENTAGONE
- Comité de défense des habitants de Bruxelles-Centre
- Comité de la Samaritaine
- Comité de quartier Notre-Dame-aux-Neiges
- Comité Rouppe
- Parc d'Egmont asbl
- Comité de Quartier Saint-Gery

ETTERBEEK
- Association du Quartier Léopold / AQL asbl
- Association Riverains Jourdan [1]
- Comité de défense du quartier des avenues Nouvelle et de la Couronne
- Collectif Broebel'Air

FOREST
- Les Amis des Parcs de Forest et Duden
- Comité du Quartier Meunier asbl

IXELLES
- Association du Quartier Léopold / AQL asbl
- Comité XL-Nord
- Parcours Citoyen XL

JETTE
- Le Comité de quartier Magritte

KOEKELBERG
- Collectif Koekeliek

MOLENBEEK-SAINT-JEAN
- Comité Voltaire
- Comité de quartier le Maritime
- La Rue asbl
- L'Ouest en débat

SAINT-GILLES
- Comité de défense de Saint-Gilles

SCHAERBEEK
- Comité Colignon
- Comité de quartier d'Helmet
- Comité de quartier Emile Max [1]
- Comité de quartier Evenepoel
- Comité du Carré des Chardons
- Comité de quartier Terdelt asbl
- Groupe d'Action Schaerbeek – Saint-Josse

UCCLE
- Association de comités de quartiers ucclois / ACQU asbl
- Association du quartier Lorraine
- Comité du quartier Fond'Roy asbl [1]
- Ligue des Amis du Kauwberg asbl
- S.O.S. Kauwberg asbl

WATERMAEL-BOITSFORT
- Comités de quartiers réunis de Watermael-Boitsfort

WOLUWE-SAINT-LAMBERT
- Ateliers de la rue Voot
- Comité de quartier Schuman-Peupliers-Bouleaux et environs [1]
- Comité de quartier Dries asbl
- Comité de quartier Parvis Saint-Henri – Linthout
- Wolu-Inter-Quartiers / WIQ asbl

WOLUWE-SAINT-PIERRE
- Comité Grandchamp

1 Membres adhérents (AG du 20.06.2013)

3. LES MEMBRES À TITRE INDIVIDUEL

- Pénélope Fitzman (AG du 20.09.2012)
- Albert Martens (AG du 20.06.2013)
- Nicole Purnode (AG du 20.06.2013)
- Gwenaël Breës (AG du 17.06.2015)
- Isabelle Marchal (AG du 26.04.2016)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Publication au Moniteur belge du 04.01.2016 – Approuvé à l'AG du 29.09.2016

Présidence
- Chloé DELIGNE (EauWaterZone)
- Raphaël RASTELLI (ASBL Pétitions-Patrimoine)
- Marco SCHMITT (ASBL Association du quartier Léopold)

Administrateurs
- Abderazak BENAYAD (ASBL Centre de Rénovation Urbaine)
- Christian DEKEYSER (ASBL Groupe d'Animation du Quartier Européen de la Ville de Bruxelles)
- Nicolas DELAUNOY (ASBL Le Début des Haricots)
- Sylvie EYBERG (Comité de quartier le Maritime)
- Michel GODARD (ASBL ARAU)
- Pierre MEYNAERT (L'Ouest en débat)
- Dominique NALPAS (Parcours Citoyen)
- Nicole PURNODE (membre individuel)
- Denys RYELANDT (ASBL Association des comités de quartier ucclois)
- Jean-Louis SMEYERS (Comité Marie-Christine/Reine/Stéphanie)
- Marie-Anne SWARTENBROECKX (Comité de quartier Notre-Dame-aux-Neiges)
- Patrick WOUTERS (ASBL Bruxelles Fabriques)

LE SECRÉTARIAT

au 31.12.2016

Nomination de délégués à la gestion journalière

Publication au Moniteur belge du 04.01.2016 – Approuvé au CA du 08.12.2016

- Jérôme MATAGNE, Chargé de mission
- Hélène QUOIDBACH, Conseil juridique
- Claire SCOHIER, Chargée de mission

Équipe d'IEB
- Mohamed BENZAOUIA, Chargé de mission
- Stéphanie D'HAENENS, Chargée de mission

- Sophie DEBOUCQ, Chargée de mission
- Anne Delfairière, Bibliothèque, photothèque, documentation, revue de presse
- Samy HADJI, Chargé de mission
- Isabelle HOCHART, Chargée de mission
- François HUBERT, Graphiste, mise en page du BEM
- Philippe Meersseman, Graphisme, site Internet, informatique
- Thierry KUYKEN, Chargé de mission
- Esther RASO GRANDA, Auxiliaire administrative et logistique
- Dalila Riffi Temsamani, Secrétariat, comptabilité, suivi des abonnements du BEM
- Mathieu SONCK, Chargé de mission

LES REPRÉSENTATIONS DANS LES ORGANES CONSULTATIFS ET LES COORDINATIONS

IEB est représenté dans les organes consultatifs et coordinations suivants par les personnes suivantes :

- **Association 21 :** Mohamed Benzaouia
- **Bruxelles Nature asbl :** Sophie Deboucq
- **Centre Urbain :** Michel Van Roye et Claude Simonis
- **Fonds européen de développement régional (FEDER) :** Mohamed Benzaouia
- **Commission consultative du logement :** Thierry Kuyken et Mathieu Sonck
- **Commission de la Mobilité :** Jérôme Matagne et François Hubert
- **Commission Régionale de Développement :** Jérôme Matagne
- **Conseil de l'Environnement :** Sophie Deboucq
- **Conseil Fédéral pour le Développement Durable (CFDD) :** Mathieu Sonck
- **Conseil Supérieur de l'Éducation Permanente :** Christian Dekeyser
- **Conseil d'avis du NAPAN (Plan d'Action National de Réduction des Pesticides) :** Betty L'Hoest
- **Coordination entre les quatre fédérations :** Hélène Quoidbach
- **Credal sc :** Mathieu Sonck
- **Escaut sans frontière, Coordination Senne :** Mathieu Sonck
- **Fédération des Employeurs des Secteurs de l'Éducation permanente (FESEFA) :** Christian Dekeyser
- **FESEFA – Chambre de l'Éducation permanente :** Dalila Riffi
- **Plate-forme associative ACS :** Dalila Riffi
- **Plate-forme francophone du volontariat :** Christian Dekeyser
- **Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat :** Mathieu Sonck et Thierry Kuyken
- **Réseau FA (New B) :** Dalila Riffi et Thierry Kuyken
- **Réseau Idée :** Sophie Deboucq

LES COMMUNIQUÉS ET LES CONFÉRENCES DE PRESSE

& Partenaires
Diffusion

1. janvier
BEM n° 279 : Le champ des communs (communiqué)

2. 05 janvier
Carte Blanche : Pour une autre politique des chemins de fer en Belgique
& Collectif
Le Soir

3. 12 janvier
Prison Gate. 1 : Une proposition de résolution pour faire toute la clarté sur les financement des nouvelles prisons (communiqué)
& Plateforme pour sortir du désastre carcéral

4. 25 janvier
Piétonnier du centre-ville : Modifications à répétition : aveu d'inconséquence de la Ville de Bruxelles (communiqué)
& Platform Pentagone

5. 09 février
Avec un péage urbain, la STIB pourrait tripler ses investissements… Et rendre les tunnels définitivement obsolètes ! (communiqué)

6. 29 février
Le piétonnier le plus paradoxal d'Europe (communiqué)
& Platform Pentagone

7. 13 avril
BEM n° 281 : Pour une poignée de données (communiqué)

8. 22 avril
COP21 : ne nous laissons pas enfumer (communiqué)
& L'association Climat et Justice Sociale et un collectif de signataires

9. 29 avril
Piétonnier du centre : Remettre les bœufs avant la charrue ! (communiqué)
& Platform Pentagone

10. 12 mai
Prisons : construire un vrai projet, et vite ! (communiqué)
& Plateforme pour sortir du désastre carcéral

11. 01 juin
« &Patati&Patata : Trois ans de luttes à Haren » d'Ernesto Moreno (invitation à un point presse)
& Maison d'édition Antidote

12. 28 juin
BEM n° 282 : - 50 % (communiqué)

13. 29 juin
Anniversaire du piétonnier du centre-ville de Bruxelles (communiqué)
& Platform Pentagone

14. juillet
BEM n° 283 : Pour une culture des possibles (communiqué)

15. 01 juillet
Réforme fiscale bruxelloise : les associations en recours pour protéger les locataires (communiqué)
& Équipes Populaires
L'Echo

16. 11 juillet
La rénovation urbaine… sans le social et les habitants (communiqué)
& ARAU, BRAL, RBDH, Réseau habitat

17. 14 juillet
Un plan d'affection (bis) sur mesure mal motivé pour le Mall of Europe du projet Neo (communiqué)
& ACV, ACW, BBL, BRAL, UCM, Unizo
www.bx1.be, www.bruzz.be, www.rtbf.be

18. 23 septembre
T&T – Des tours jusqu'à 150 m de haut ? Une balade sur le terrain proposée (communiqué)
Le Soir

19. 24 septembre
Des tours jusqu'à 150 m de haut ? (Balade sur le terrain de Tour & Taxis)
L'Echo, Le Soir, www.bx1.be

20. 28 septembre
Tour & Taxis : Les habitants craignent un nouveau quartier excluant (invitation à la commission de concertation)
& Plateforme Tout Publiek
Bel RTL, La Dernière Heure, L'Echo, Vivabxl

21. 04 octobre
Prolongation de l'appel à projets Quartiers Verts 2016-2017 (communiqué)

22. 11 octobre
Stopper le délire/la gabegie de la mégaprison de Haren est aussi une manière de faire des économies (communiqué)
& Comité de/van Haren, Observatoire international des prisons, Respire asbl

23. 17 octobre
Le réaménagement du bassin de Biestebroeck : un géant immobilier inadapté sur des pieds d'argile (communiqué)
& BruxellesFabriques, Comité Biestebroeck, CRU, CSC, RBDH, ULAC

24. 19 octobre
Docks Bruxsel… ou la démonstration des promesses non tenues (communiqué)
& AVC, BBL, beweging.net, BRAL, CSC Bruxelles, UNIZO
RTBF : On n'est pas des pigeons

25. 21 novembre
Interpellation au Conseil communal à la Ville de Bruxelles : PPAS Tour & Taxis (interpellation)
& Plateforme Tout Publiek
Belga, Viva Bxl, www.bruzz.be

LES CONTACTS AVEC LA PRESSE

1. **COP 21 – Eco circulaire** 04 janvier
Magazine bimensuel de la FGTB 'Syndicats' n°1 – 2016

2. **Uplace** 07 janvier
RTBF Radio – Barbara Boulet

3. **Quartier Midi** 21 janvier
TV Brussel

4. **Haren** 21 janvier
Journal Bruxelles Santé – Marie Hélène Salah

5. **Quartier Midi / Victor** 02 février
RTBF radio – Myriam Baele

6. **NEO / stade de foot** 04 février
MEDOR – Eric Waelraevens

7. **Bouwmeester** 01 mars
Revue A+

8. **Docks Bruxsel** 20 avril
Viva Bxl

9. **Les maisons à 1 euro** 18 mai
Alter Echo – dossier sur la gratuité – l'expérience des maisons à 1 euro à Roubaix

10. **Prison de Haren** 01 juin
Viva Bxl

11. **Balade Quartier Heyvaert** 09 septembre
La Capitale

12. **Réduction temps de travail** 15 septembre
Le Chou de Bruxelles (MOC)

13. **Docks Bruxsel** 03 octobre
RTBF – Transversal

14. **Docks Bruxsel** 14 octobre
Le Vif

15. **Docks Bruxsel** 17 octobre
L'Avenir

16. **Tour & Taxis** 29 octobre
RTBF – Question s à la Une

17. **Biestebroeck** 02 novembre
RTBF – Questions à la Une

18. **Fermeture Océade** 03 novembre
Viva Bxl

19. **5G** 14 novembre
BX1

20. **Neo** 24 novembre
Bruzz

21. **Mobilité à Bruxelles** 29 novembre
Le Soir

LA PARTICIPATION AUX ENQUÊTES PUBLIQUES

1. 23 novembre 2015 — 31 mai / Pas de CC
Région de Bruxelles-Capitale
Projet de Plan de Gestion de l'Eau *2016-2021*

2. 1 — 15 janvier / CC 26 janvier
Ville de Bruxelles / Rues Claessens, Tivoli, de Molenbeek et de Wautier
PU et PE : *construction de 5 îlots dans le cadre du contrat de quartier durable TIVOLI (Lots 1, 2, 3, 4 et 7)*

3. 06 — 20 janvier / CC 03 février
Watermael-Boitsfort / Tenreuken
PU et PE : *construire un ensemble de 5 immeubles de logements totalisant 82 appartements, comportant 2 parkings de 63 et 53 emplacements et une maison unifamiliale comportant un garage avec 1 emplacement, ainsi qu'abattre 301 arbres*

4. 18 janvier — 04 avril
Flandre et Région de Bruxelles-Capitale
Projet de Programme de développement territorial pour le Noordrand : *programme stratégique fixant les grandes orientations du développement de la « périphérie Nord de Bruxelles »*

5. 22 janvier — 05 février / CC 16 février
Ville de Bruxelles / Boulevard Adolphe Max 147
PU : *étendre le commerce (fourniture de services) à l'ensemble du bâtiment, effectuer des travaux de rénovation lourde, transformer la devanture commerciale s'étendant du rez-de-chaussée au 1er étage, rénover la façade avant à partir du 2e étage et placer un auvent*

6. 01 février au 01 mars / CC 08 mars
Molenbeek-Saint-Jean / Îlot délimité par les boulevards Mettewie, Edmond Machtens, la rue de la Belle au Bois Dormant et l'avenue du Scheutbosch
PPAS : *Projet de modification du plan particulier d'affectation du sol PPAS 6D-MOD*

7. 14 février — 14 mars / CC 17 mars
Anderlecht / Îlot Marchandises, rues des Goujons, des Deux Gares
PL : *3 lots avec création d'une voirie privée, logements, équipements collectifs, activités productives, commerces*

8. 11 février — 11 mars / CC 23 mars
Ville de Bruxelles / Avenue Franklin Roosevelt
PU : *aménager la voirie publique: réaliser des pistes cyclables séparées et sécuriser les traversées piétonnes en élargissant les oreilles de trottoirs et en installant un plateau face à l'avenue Paul Héger*

9. 19 février — 04 mars / CC 23 mars
Ixelles / Boulevard du Triomphe
PU : *aménager un parc et ses équipements sur le Campus de la Plaine: abattre 48 arbres, mettre en valeur et renforcer la biodiversité, démolir la voie carrossable et les zones de stationnement, créer des espaces de détente et des zones ludiques, aménager un chemin principal et un secondaire, connectés au réseau piéton existant et aux voiries à construire suivant le permis d'infrastructure délivré, créer des noues et une zone humide pour la gestion des eaux pluviales*

10. 01 mars — 30 avril
Uccle
Projet de Plan d'Action Communal de Stationnement

11. 17 mars — 15 avril / CC 27 avril
Ville de Bruxelles / Boulevard du Roi Albert II
PU : *aménager des pistes cyclables séparées en inversant la zone de stationnement, élargir la zone de stationnement pour accueillir des autocars, améliorer la sécurité routière de l'ensemble de l'axe pour l'ensemble des usagers et aménager un nouveau terminus à l'entrée du boulevard*

12. 06 avril — 05 mai / CC 10 mai
Molenbeek-Saint-Jean / Rue de Ribaucourt
Contrat de quartier durable *« Autour de Léopold II » : réaménager, de façade à façade, la rue entre le parvis Saint-Jean-Baptiste et la rue Piers et enre le bld Léopold II et le n° 126 de la rue de Ribaucourt, réaménager, de façade à façade, le carrefour entre la rue de Ribaucourt, rue Vanderstichelent, rue de l'Intendant et la rue de Mexico avec fermeture de voirie et changement de sens de circulation; aménager ponctuellement le tronçon de la rue entre le n° 126 rue de Ribaucourt et la rue Picard, mettre en œuvre le plan lumière*

13. 14 avril — 28 avril / CC 10 mai

Molenbeek-Saint-Jean / Rue Vandenboogaerde, 108-110

PU : *changement d'affectation et extension d'un immeuble de bureaux en hôtel (70 chambres), modification de la façade et réaménagement de l'intérieur d'îlot en parking (30 places)*

14. 29 avril — 13 mai / CC 24 mai

Ville de Bruxelles / Avenue du Port

PU et PE classe 1B *: construire un ensemble destiné à accueillir un garage automobile (atelier-logistique, showroom,...) - Projet de New Yser - aménager une voirie temporaire, exploiter diverses installations et un parking à l'air libre de 110 emplacements*

15. 16 avril — 15 mai / CC 25 mai

Ville de Bruxelles / Boulevard Baudouin, boulevard d'Anvers, place de l'Yser, boulevard du Roi Albert II, boulevard Jacqmain

PU *: réaménager les boulevards Baudouin et d'Anvers (excepté voies centrales) dans le cadre de la cyclabilité de la Petite Ceinture et abattre 84 arbres plantés dans des bacs et les remplacer par 65 nouveaux sujets*

16. 29 avril — 13 mai / CC 25 mai

Ville de Bruxelles / Avenue de Stalingrad, 57-117, boulevard du Midi, 19-85, boulevard Jamar, avenue Fonsny, station STIB Gare du Midi, tunnel STIB Lemonnier – Gare du Midi, station STIB Lemonnier

PU *: construire en sous-sol : une nouvelle station métro et tram « Constitution », un tunnel pour métro de raccordement entre la nouvelle station de métro et le tunnel existant passant sous le Palais du Midi, un tunnel métro entre la nouvelle station de métro et le tunnel existant passant sous la place de la Constitution et le bld Jamar, un tunnel pour trams sous l'avenue Fonsny et le bld du Midi pour relier une nouvelle station à la station Midi, un tunnel pour trams sous l'avenue Fonsny reliant la station Midi et l'avenue Fonsny depuis la rue du Danemark (avec création d'une trémie sur Fonsny), créer des liaisons entre l'espace public et les infrastructures souterraines, remettre certains espaces publics en pristin état, réaménager (avec trémies, accès, sorties de secours, dispositifs de ventilation...) les espaces publics suivants : le tronçon du bld de Stalingrad compris entre le Palais du Midi et la Petite Ceinture, le tronçon de l'avenue Fonsny compris entre le n° 69 et la rue Verhaegen, abattre 113 arbres et planter 79 nouveaux sujets*

17. 21 avril — 20 mai / CC 01 juin

Ville de Bruxelles / Rue du Witloof

PU et PE *: construction d'un complexe pénitentiaire de 1190 places, 537 emplacements de parking, démolition d'immeubles et abattage de 300 arbres, aménagement des abords sur le site ainsi que l'aménagement sur le territoire de la Ville d'une amorce de la voirie de desserte à partir du boulevard de la Woluwe (sur le territoire de Machelen) et l'aménagement autour du complexe d'un passage public pour piétons et cyclistes dans un environnement de verdure et de loisirs*

18. 21 avril — 20 mai / CC 01 juin

Ville de Bruxelles / Sentiers vicinaux

Plan d'alignement *AF-00-005-B pour les sentiers vicinaux n°31, n°36 et n°43 - la déviation du chemin du Keelbeek*

19. 02 mai — 16 mai / CC 01 juin

Uccle / Chaussée de la Hulpe

PU et PE classe 1A *: aménager un parc de loisirs actifs à l'hippodrome de Boitsfort, afin d'y développer des activités culturelles, sportives, éducatives, de détente et en lien avec la nature : 1ère enquête publique portant sur le cahier des charges de l'étude d'incidences et permis d'environnement classe 1A n° 9597*

20. Du 23 mai au 06 juin / CC 09 juin

Anderlecht / Boulevard Paepsem

PU *: mettre en valeur les berges de la Senne : abattre 7 arbres et replanter, lutter contre les plantes invasives, reprofiler ponctuellement les berges et créer des zones d'infiltrations, aménager un sentier d'accès en rive droite, restaurer l'ancien pont de chemin de fer*

21. Du 22 mai au 22 juin

Watermael-Boitsfort / Réserve forestière du Grippensdelle

Projet d'Arrêté *visant l'extension de la réserve forestière du Grippensdelle*

22. 01 juin — 31 juillet

Région / Plateau du Heysel

PRAS *: modification partielle du plan régional d'affectation du sol (PRAS) relative au plateau du Heysel et son rapport sur les incidences environnementales*

23. 27 mai — 10 juin / CC 21 juin

Ville de Bruxelles / Rue du Noyer 211, rue des Patriotes 81, avenue de Cortenbergh, rue Newton

PU et PE classe 1B *: démolir un immeuble de bureaux comprenant 2 sous-sol et 5 niveaux hors-sol, construire un complexe comprenant 3 immeubles à appartements (bloc A : R+11, bloc B : R+15, bloc C : R+8) situés sur un socle commun enterré composé de 3 sous-sols et comprenant 157 emplacements de parkings couverts, réaménager un parc existant, exploiter le parking couvert et diverses installations*

24. 17 mai — 15 juin / CC 24 juin

Koekelberg / Avenue de l'Hôpital Français, avenue de la Basilique

PL *: modifier partiellement un permis de lotir (lots 2 à 7 + 10) avec création de voirie*

25. 01 juin — 31 juillet

Région / Plateau du Heysel

PRAS *: modification partielle du plan régional d'affectation du sol (PRAS) relative au plateau du Heysel et son rapport sur les incidences environnementales*

26. 13 juin — 12 juillet

Berchem-Sainte-Agathe / Réserve naturelle du Zavelenberg

Projet d'Arrêté *de désignation de la réserve naturelle du Zavelenberg et projet de plan de gestion patrimoniale et écologique de la réserve*

27. 13 juin — 27 juillet

Uccle / Chaussée de la Hulpe

PE classe 1A temporaire *: exploitation d'un parking en plein air de 285 places*

28. 26 août — 9 septembre / CC 20 septembre

Ville de Bruxelles / Rue Belliard 58

PU *: reconstruire le Goethe Institut et utiliser partiellement pour la représentation du Landen Bade-Wurtemberg*

29. 25 août — 08 septembre / CC 27 septembre

Forest / Rue des Anciens Étangs

PU *: séparer les eaux claires et noires du Geleytsbeek par la mise sous pertuis de 2 réseaux séparés, renforcer les berges, abattre 21 arbres et installer une clôture*

30. 18 août — 16 septembre / CC 28 septembre

Ville de Bruxelles / Quartier compris entre la rue Picard, le canal, l'avenue du Port, la rue Dieudonné Lefebvre et la limite communale

PPAS *: approbation du Plan Particulier d'Affectation du sol n° 09-01 « Tour & Taxis ». Il fixera le cadre légal du développement du site pour les prochaines années, avec au programme du logement privé, des bureaux, des commerces et des équipements*

31. 16 — 30 septembre / CC 11 octobre

Ville de Bruxelles / Avenue du Port et rue Picard

PU *: aménager l'accès principal au site et la drève, aménager l'esplanade et l'entrée en sous-sol des Sheds, le parking souterrain situé sous l'esplanade et adapter le sous-sol de la « Gare Maritime »*

32. 30 août — 30 septembre / CC 18 octobre

Anderlecht / Rue de la Petite-Ile, boulevard Industriel, rue du Développement, quai de Biestebroeck, rue F. Ysewyn, chaussée de Mons

PPAS *: le projet de plan du PPAS « Biestebroeck » et son RIE - expropriation pour cause d'utilité publique des parcelles cadastrées - alignements est soumis à enquête publique*

33. 08 septembre — 07 octobre

Ville de Bruxelles / Boulevard de la Woluwe, boulevard Rittweger, rue Beaulieu et rue Nieuwbrug (Machelen)

PU *: construction d'un complexe commercial et de loisir, dit Uplace : 55.000 m² de commerces, des hôtels, des bureaux, des centres de loisirs et communautaires, 6 000 places de parking*

34. 30 septembre au 14 octobre / CC 20 octobre

Anderlecht / Quai Demets 6, avenue Vander Bruggen 5-7, avenue Vander Bruggen 11-13

PU et PE *: aménager l'îlot Shell : enquête publique sur le cahier des charges en vue de l'étude d'incidences. Démolir 3 bâtiments existants (parcelle cadatrale 307 L5) et construire un ensemble de 9 immeubles abritant 218 logements avec des commerces, des espaces destinés à des professions libérales, une crèche, un hôtel de 116 chambres, un parking couvert de 199 places, un plan d'eau et ses aménagements extérieurs ; modifier l'itinéraire cyclable ICR « CK » au droit de la connexion avec le quai Demets ; modifier le profil de la voirie quai Demets pour créer un pont dalle au-dessus du passage vers le bassin pour accueillir les bateaux de plaisance ; restaurer les berges; abattre 81 arbres à haute tige dans le domaine public; planter 5 arbres ; modifier le réseau hydrographique*

35. 22 septembre — 06 octobre / CC 25 octobre

Forest / Rue de la Mutualité 6 et rue Meyerbeer 35

***PU et PE** : construire un complexe de 51 logements répartis sur 6 étages, une profession libérale et 67 parkings sur 2 niveaux au sous-sol, en mitoyenneté directe avec la Villa Dewin (Hôtel Danckaert) et dans la partie du jardin d'origine qui n'a pas été prise en compte dans la mesure de classement*

36. 15 septembre — 14 octobre / CC 26 octobre

Ville de Bruxelles / Rue Lefebvre, rue de l'Entrepôt, rue Niellon

***PU** : réaménager les voiries de façade à façade : réduire la largeur de la chaussée, améliorer les circulations piétonnes et cyclistes, délimiter les zones de stationnement, sécuriser la zone devant l'école de la Battelerie*

37. 04 octobre — 11 novembre

Région

Application de la Convention d'Aarhus en Région bruxelloise

38. 18 octobre — 01 novembre / CC 17 novembre

Molenbeek-Saint-Jean / Rue Fernand Brunfaut, 19, et rue Fin 2

***PU et PE** : démolir les constructions existantes, construire un immeuble de 93 appartements avec 67 emplacements de voitures et 6 emplacements de motos en sous-sol, construire 4 maisons unifamiliales et des abris de vélos en intérieur d'îlot*

39. 01 — 15 novembre / CC 17 novembre

Molenbeek-Saint-Jean / Rue Brunfaut 65

***PU** : rénover et étendre la tour Brunfaut pour y installer 98 logements sociaux, réaménager les abords de la tour, réaménager la rue E. Pierron*

40. 15 octobre — 15 novembre / CC 25 novembre

Saint-Josse / Place Madou, Chaussée de Louvain, rue Scailquin, Place Quetelet

***PU** : requalifier l'espace public de la place Quetelet à la place Madou et de la place Madou à la place Saint-Josse*

41. 20 octobre — 18 novembre / CC 30 novembre

Ville de Bruxelles / Avenue du Port et rue Claessens

***PU** : réaménager la voirie de façade à façade, entre la place Sainctelette et l'avenue de la Reine, création de 2 pistes cyclables, réfection des trottoirs, plantation d'un double alignement d'ormes après abattage d'un seul aligement de platanes, modification du revêtement de la chaussée avec créations localisées de bandes bus et remplacement des impétrants*

42. 11 — 25 novembre / CC 06 décembre

Ville de Bruxelles / Avenue Houba de Strooper

***CU et CE 1A** : projet NEO 1 EUROPEA (cahier des charges en vue de l'étude d'incidences) : construire des logements, des commerces, des bureaux, 2 crèches, une maison de repos et des parkings accessoires à ces fonctions, aménager un pôle de loisirs, aménager les abords et les espaces publics et abattre 749 arbres, démolir, modifier et construire des voiries, exploiter un parking couvert (3.700 véhicules) et diverses installations*

43. 11 — 25 novembre / CC 06 décembre

Ville de Bruxelles / Rue Neuve 119-121, boulevard du Jardin Botanique 15-27, rue des Cendres et rue de la Blanchisserie

***PU** : rénover le centre commercial City 2*

44. 11 — 25 novembre / CC 06 décembre

Ville de Bruxelles / Chaussée d'Anvers 61-63, boulevard Roi Albert II 34

***PU et PE** : démolir un immeuble existant et construire un immeuble constitué de 2 tours de bureaux et d'un parking en sous-sol, exploiter un parking couvert (309 véhicules) et diverses installations*

45. 20 novembre — 04 décembre / CC 08 décembre

Anderlecht / Rue du Compas 17-45, rue Heyvaert

***PU et PE** : construire un ensemble de 5 immeubles comportant 129 logements et une crèche pouvant accueillir 49 enfants; exploiter un parking couvert pour 80 véhicules + 2 emplacements motos et diverses installations HVAC*

46. 22 novembre — 06 décembre / CC 15 décembre

Molenbeek-Saint-Jean / Rue Le Lorrain 57-61, rue Picard 66-72

***PU** : modification du PU-35.156 : diminution du nombre de logements de 14 à 12 et abaissement du bâtiment situé rue Le Lorrain, 57-61, ajout d'un emplacement de parking (18 au total) et aménagement d'un 3e espace commercial - modification du PU-35.156 : diminution du nombre de logements de 14 à 11 et abaissement du bâtiment situé rue Le Lorrain, 57-61, ajout d'un emplacement de parking (18 au total) et aménagement d'un 3e espace commercial*

47. 26 novembre — 10 décembre / CC 21 décembre

Ville de Bruxelles / Avenue de Madrid, Esplanade, chaussée Romaine, avenue de Meysse et autouroute A12

***CU et CE 1A** : réaliser un parking de transit P+R de +/- 1 500 places et un parking vélo de 150 places, requalifier l'autoroute A12 en voirie métropolitaine, réorganiser et réaménager les espaces verts*

48. 04 — 18 décembre / CC 22 décembre

Anderlecht / Quai de Biestebroeck 23-25

***PU et PE** : construire un hangar et 4 containers de bureaux pour une durée de 2 ans et exploiter des ateliers et des dépôts*

Fédération de comités de quartier et de groupes d'habitants

rue du Chimiste 34-36
1070 Bruxelles
02/ 801 14 80
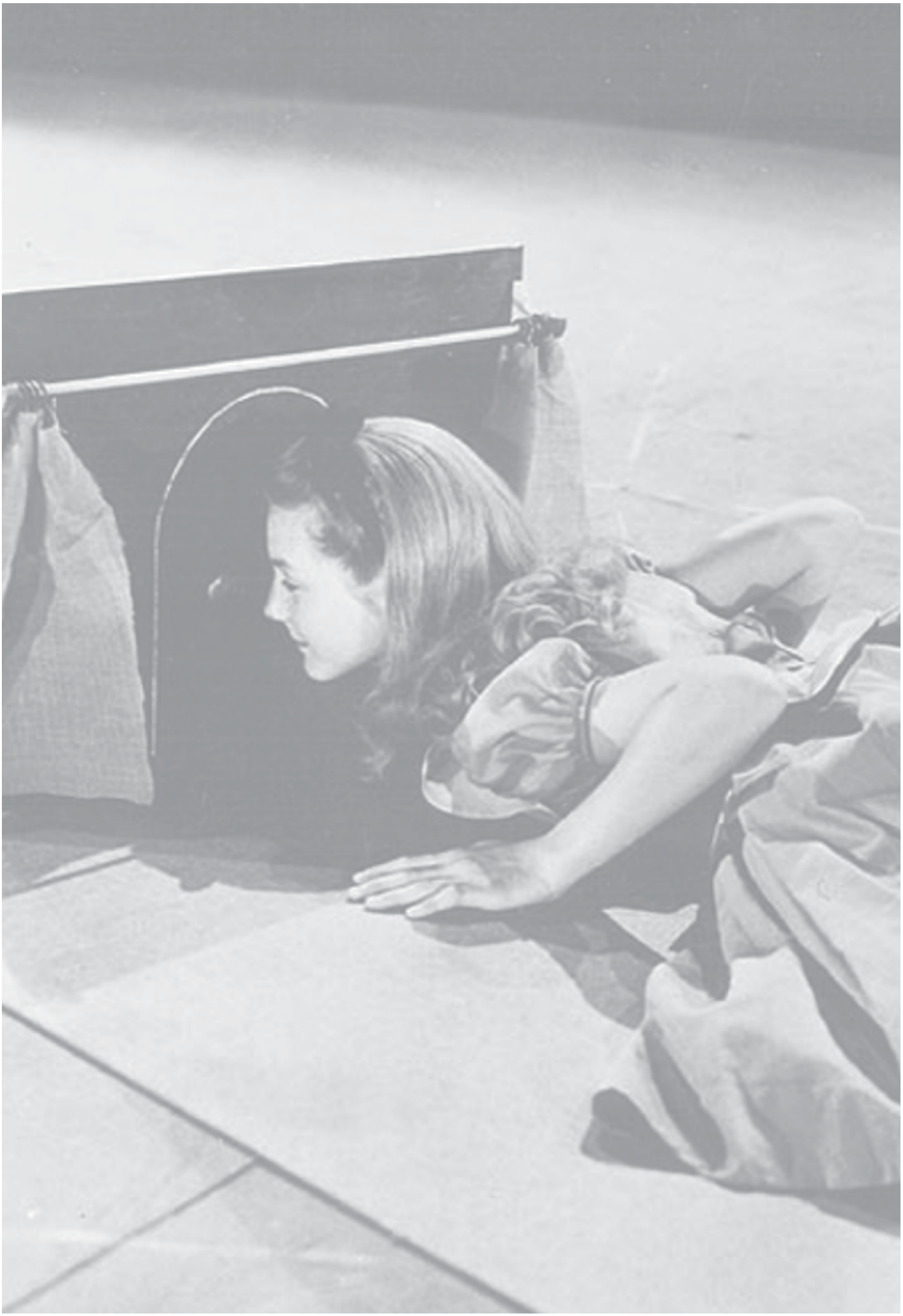
www.ieb.be — info@ieb.be